

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 22 mars 2022

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école
- M. ARNAUD, maire de la commune et Mme CLAVEAU, élue municipale, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, Mme BOISSOU, Mme HENNION-IMBAULT, M. LAUQUIN, Mme SANZ, Mme MARQUET, Mme FIEDERER, Mme BONNEFOND, M. ELBAZE, Mme DUBEAU et Mme POITTE
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme MONS, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, Mme FUMET, M. DUQUEROIX, M. FOURNIER, Mme EBURDERIE, M. VUILLERME, Mme TRIMOULET, Mme LHORTOLARY, Mme GRAVELAUD,

Absents excusés : M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; Mme LICCIARDI (psychologue Education Nationale) ; Mme FREYCINEL, Mme AUVRE et Mme CHARBONNEL représentantes des parents d'élèves ; Mme BOUYSET, Mme CHAILLE, M. STORTZ, M. SOULA et M. HIVERT, enseignants

Secrétaires du conseil d'école : Mme MARQUET et M. LAUQUIN

début du conseil 18h30

Le directeur de l'école introduit le conseil selon les points inscrits à l'ordre du jour :

- contexte sanitaire ;
- préparation de la rentrée 2022 ;
- projets pédagogiques ;
- PPMS et sécurité ;
- fête des écoles ;
- questions diverses.

1/ Contexte sanitaire

Le directeur rappelle que la période 3 a été particulièrement difficile à gérer au regard du contexte sanitaire.

Deux protocoles ont été diffusés en janvier : 1 à la rentrée et 1 autre à partir du 14 janvier. Un nouveau cadre a ensuite été diffusé à compter du 28 février pour être remplacé par un dernier protocole, en vigueur depuis le 14 mars.

Le nombre de cas positifs a été particulièrement important chez les élèves : 133 rien que sur la période P3, 20 durant les vacances de février et sur le début de la période P4. Chez les personnels (enseignants, AESH,), 13 cas positifs ont été recensés.

Cette situation a induit 26 jours de classe sans enseignant (non remplacés) sur la période P3, et 1 sur la période P4. Pour autant, aucune fermeture de classe ou d'école n'a été prononcée, sachant que l'école est désormais autorisée depuis la rentrée des vacances d'hiver à répartir les élèves pour les situations le nécessitant.

Dans ce cadre, le directeur a tâché d'informer les familles, l'administration et la commune autant qu'il l'a pu. Il renouvelle ses remerciements particuliers à Mme GAYOUT et M. GUDIN pour le suivi de tous les cas COVID.

A leur demande, M.MUSSON a rencontré les représentants des parents d'élèves pour prendre note de leur mécontentement quant à la mise en œuvre du nouveau protocole sanitaire et aux absences non remplacées au début de la période P3.

Malgré tout, la continuité pédagogique a été assurée auprès des enfants contraints d'être isolés.

L'organisation de l'école a été aménagée à travers les horaires décalés (entrée/sortie/récréations décalées) et les recommandations/interdictions pour la pratique sportive (notamment pour la piscine). Les horaires aménagés ont été maintenus au-delà de la date du 14 mars conformément aux recommandations du protocole national, dans le cas des temps imposant des regroupements importants.

Néanmoins, les évolutions récentes et la lassitude générale liée au respect des horaires d'entrée le matin ont amené le directeur à imaginer un retour aux horaires « normaux » d'entrée et de sortie. L'inspection académique y étant favorable, l'avis du conseil d'école a été consulté pour revenir aux horaires suivants :

- 8h20 : accueil ;
- 8h30 : début des cours jusqu'à midi ;
- 13h50 : ouverture du portail pour une reprise des cours à 14h ;
- 16h30 : sortie des élèves.

Il est précisé que les horaires de récréation resteraient décalés pour limiter le brassage des élèves, en veillant par ailleurs à conserver une bonne hygiène des mains et le respect de règles sanitaires strictes dans le partage des jeux communs.

Certains parents d'élèves demandent s'il n'est toutefois pas possible de caler les récréations de niveaux similaires aux mêmes horaires pour permettre aux enfants de retrouver leurs camarades dispersés dans des classes différentes. Le directeur confirme que cette piste n'est pas envisageable dans l'immédiat, au regard du protocole en vigueur, et pour permettre aux enfants d'avoir des espaces de jeu plus « aéré » et toujours dans l'optique de limiter un brassage trop important dans un contexte où des enfants courent et jouent.

En conclusion, le conseil d'école n'est pas défavorable à la proposition de revenir aux horaires normaux. La demande sera formellement remontée auprès de l'inspection académique et une communication spécifique sera assurée par le directeur lorsqu'elle sera acceptée.

2/ Préparation de la rentrée 2022

Pour la rentrée 2022, il est confirmé que l'école élémentaire passera de 13 à 12 classes, compte tenu de la baisse des effectifs. Cette décision, bien que regrettable, a été validée en commission à la DSDEN 87. L'évolution des effectifs peut être interprétée dans ce sens mais il nous semble que d'autres points devraient être pris en compte (profil des élèves, contexte sanitaire...). Cela impliquera une hausse des effectifs dans certaines classes, pouvant atteindre 27/28 élèves.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2022 est estimé à 293 élèves, mais ce nombre sera affiné au cours du printemps, avec les nouvelles inscriptions et les décisions de passage ou de maintien. Dans la mesure du possible, la direction visera toutefois la poursuite de la limitation du nombre d'élèves à 24 pour les classes de CP et de CE1.

En ce qui concerne les besoins budgétaires pour cette année, le conseil des maîtres a fait part de ses besoins aux services compétents de la commune, à savoir une stabilité pour le budget de fonctionnement (fournitures, pharmacie, etc.), et pour l'investissement quelques besoins en mobilier pour la BCD et la mise à disposition d'un nouveau photocopieur (impression couleur si possible). Le directeur en profite pour remercier la commune pour l'acquisition et l'installation de deux écrans numériques interactifs (ENI) dans une classe de CP et de CE2.

Avec l'arrivée à échéance du contrat de service civique (de Noam) fin juin, les directeurs des écoles maternelle et élémentaire reformuleront une demande de personnel de service civique pour la prochaine

Conseil d'école du 22 mars 2022

année scolaire. Il est précisé que si des membres du conseil d'école ou des parents ont connaissance de jeunes de moins de 25 ans intéressés pour ce type de poste, qu'ils n'hésitent pas à présenter leur candidature auprès du directeur.

Le directeur fait enfin un point sur la situation déficitaire du nombre d'AESH au sein de l'école. Il manquerait entre 40h et 60h de présence pour satisfaire les besoins hebdomadaires (soit près d'1/3 du besoin total par semaine).

Cette situation est en partie due à l'absence prolongée et non totalement remplacée (arrêt de travail) de Mme CHARVET, aux démissions de Mme FILLOUX et M. GHANMI, malgré la mise à disposition de Mme ROCHE (3h30 le mardi matin) et l'arrivée temporaire de Mme GRANGIER.

Le pôle d'inclusion PIAL est conscient de cette situation et l'école met tout en œuvre pour pallier les carences actuelles, par exemple en priorisant les prises en charge individualisées et en mettant en place des plannings temporaires. Il est précisé que si les parents concernés se manifestent auprès des représentants de parents d'élèves, ces derniers pourront appuyer leur demande auprès de l'inspection académique.

3/ Projets pédagogiques

De nombreux projets pédagogiques ont été annoncés au premier conseil d'école, mais certains n'ont pas encore pu être mis en œuvre au regard du contexte sanitaire.

Toutefois, grâce à la richesse des partenariats en place avec la commune, ou avec les associations de la commune et d'autres entités, de nombreuses activités ont pu avoir lieu quasi normalement, parmi lesquelles :

- Le prix littéraire « Je lis, j'élis » en partenariat avec la bibliothèque municipale :
 - les interventions d'Anne-Cécile PIRON et Kassandra BILLY se poursuivent au sein des classes à la bibliothèque municipale pour la présentation des livres en compétition pour le prix.
 - deux classes ont eu le plaisir et la chance de rencontrer Raphaëlle FRIER, autrice de littérature jeunesse, le 10 mars. Cette intervention a notamment permis aux enfants d'échanger sur le métier d'auteur.
- La participation fin mars/début avril à l'action de « calcul à TICE » dans deux classes (jeu en ligne de calcul mental) ; toujours en mathématiques, les classes de CM2 ont participé au concours Math Sans Frontière.
- L'intervention musique/chant avec Mme Siyka CHAULET dans les salles de classes selon un planning concerté entre les écoles maternelle et élémentaire.
- La mise en place d'activités culturelles, telles les séances « Ecole et Cinéma », le projet Théâtre de la classe de CE1 de M. REBELLAC avec une intervenante ou la Grande Lessive (exposition d'œuvres d'enfants) calée au 24 mars.

Concernant le projet Théa de la classe CE1 de M. Rébellac, une restitution du travail réalisé aura lieu au CCM Jean Gagnant le 20 mai à Limoges.

- Les activités sportives avec :
 - une rencontre USEP orientation pour deux classes ;
 - six interventions de foot à l'école, en janvier/février. Une rencontre finale est prévue 10/06/22 à St-Lazare (3 classes de CE1 et de CE2) ;
 - la semaine olympique et paralympique : reportée du fait du contexte sanitaire, nous envisageons de la reporter en juin en même temps que des activités athlétiques proposées et animées par le club Limoges Athlé du 13 au 17 juin
 - l'intervention d'étudiants STAPS (L2)

- savoir rouler USEP : du matériel est mis à la disposition des classes sur la fin d'année scolaire (avril/mai pour les élèves de cycle 3 et en mai/juin pour ceux du cycle 2).
 - le report du CROSS du collège au 15/04/22 après-midi pour les CM2. Pour les parents concernés qui le souhaitent, ils sont libres d'y assister
 - une activité kayak qui pourrait être organisée en juin (pour les CM1) sur deux journées sur le plan d'eau de Nexon pour les élèves de CM1
- Le service sanitaire : intervention menée dans 4 classes le 14 mars sur l'alimentation et les activités physiques.
 - Des interventions sur l'hygiène, la santé et la sécurité :
 - les risques liés au tabac en CM2 avec la ligue contre le cancer ;
 - une matinée sur les risques associés au transport ferroviaire (abords des voies ferrées) en CM2 ;
 - l'infirmier scolaire (M. MICHOUX) va intervenir dans les classes sur l'hygiène dentaire, le sommeil, les premiers secours et l'éducation à la sexualité ;
 - l'intervention de la mutualité française sur la qualité de l'air.
 - Des interventions sur la protection de l'environnement avec :
 - une visite de l'usine de recyclage des déchets du SYDED à Beaune-les-Mines ;
 - un déplacement de 6 classes sur le site de La Loutre (CP et CE1 et une classe de CE2) ;
 - la réalisation par les services municipaux de bacs de culture. Des graines ont été commandées et seront plantées.
 - L'organisation d'une classe de découverte à Paris du 10 au 12 mai (CM2 Mme Trimoulet).
 - L'organisation d'une action de solidarité avec les enfants ukrainiens : le directeur remercie les généreux donateurs et la commune pour son aide logistique. Cela a permis de concrétiser la belle initiative spontanée de 4 élèves de CM2 bien épaulés par d'autres camarades durant ces deux jours de collecte.

Afin de faciliter l'insertion des élèves de CM2 au collège, une action de liaison spécifique va être menée avec Mme BRIN, professeure d'allemand au collège Corot. Elle viendra présenter le collège et la classe bilingue aux élèves de CM2 en 2 sessions : le 31 mars et le 07 avril. Une journée d'immersion au collège est également envisagée courant mai.

Il est enfin rappelé que le blog de l'école (<https://blogenclasse.fr/87-aixe-sur-vienne-ecole-doisneau/>) recense de nombreuses informations sur la vie de l'école et des classes. Il est accessible à tous.

4/ PPMS et Sécurité

La commission communale de sécurité est passée le 02 février et n'a relevé aucune difficulté sur le site de l'école.

M. Billac, interlocuteur de la commune sur ces sujets, a muté pour le poste de responsable des services techniques à partir du 1^{er} avril. Le directeur le remercie au nom de l'école pour sa disponibilité et la qualité des échanges qu'il a pu avoir. Son poste a été publié et 4 candidats seront reçus par le maire pour une prise de poste rapide.

Un autre exercice de sécurité incendie sera planifié avant les vacances de printemps.

5/ Fête des écoles

Mme SANZ de l'association des « bout en train » fait un point sur la fête des écoles prévue le 25/06/22 après-midi sur l'esplanade située entre les deux écoles.

Elle se basera sur 2 principes :

- utiliser l'espace public de la ville : le maire n'y est pas défavorable (y compris pour l'installation d'un food truck si nécessaire. Il souhaite toutefois qu'un échange soit organisé avec les bout en train prochainement pour en discuter.
- faire vivre le tissu associatif communal : il est prévu que les enfants découvrent un sport sur un temps donné. Des balades en poney sont également envisagées. Il est proposé que la halle soit utilisée pour exposer des travaux réalisés par les enfants durant l'année. Il est aussi imaginé un temps de chants avec Siyka.

Une prochaine réunion de travail est fixée au 11 avril.

Elle précise aussi qu'une partie des bénéfices réalisés lors des actions menées fin 2021 et en début d'année 2022 permettra de participer au financement de la sortie découverte sur Paris et ainsi qu'à la fête des écoles.

9/ Questions des représentants de parents d'élèves

- Sensibilisation au harcèlement à l'école :
 - Comment les enfants sont-ils sensibilisés au harcèlement tout au long de leur parcours scolaire?
 - La sensibilisation/prévention au harcèlement est-elle intégrée au projet d'école?

Réponse : Le directeur précise que ce sujet est une préoccupation constante de l'équipe éducative et fait l'objet d'interventions systématiques lorsque la situation le nécessite. C'est aussi une priorité du ministère de l'Education.

Un programme spécifique se met progressivement en place : le plan « PHARE » pour « programme de lutte contre harcèlement à l'école ».

Plusieurs engagements sont rattachés à ce label (sensibilisation, participation à des temps forts, suivi de situations, etc.). La démarche prévoit la mise en place d'une formation adéquate (même si elle reste sommaire) auprès du directeur qui est chargé de déployer ensuite la formation en interne. Le directeur confirme que l'action va bien être intégrée dans le projet d'école 2022-2026. Le sujet sera intégré au prochain conseil des élèves. Une intervention de la psychologue et de l'infirmier scolaire peut aussi s'envisager. Il reste toutefois à structurer la démarche et le dispositif se construit progressivement, les besoins restant formation et information à destination de toute la communauté éducative.

Un point plus précis sera fait lors du prochain conseil d'école.

- Natation et température de l'air hors du bassin :
 - Bien que les séances de piscine soient très appréciées de tous, il est fréquent que les enfants aient froid (voire très froid) pendant les temps d'attente hors de l'eau? Une solution pourrait-elle être envisagée?

Réponse : Le maire précise la température hors de l'eau est de 26°C et 28°C dans l'eau. Il indique que des combinaisons de type « lycra » peuvent être portées par les enfants si besoin.

M. Chaminant précise par ailleurs que les élèves ne peuvent pas rester longtemps dans l'eau pour des questions de sécurité (surveillance d'un groupe important). Il est constaté que l'écoute des consignes est par ailleurs plus forte hors de l'eau.

- Travaux du préau :
 - Où en sont les travaux du préau devant l'école?

Réponse : Le maire rappelle que l'ossature du préau est terminée. Il reste à réaliser l'étape de « laquage » des tôles du toit avant de la reposer sur l'ossature (prévue lors des vacances scolaires de Pâques).

- Panneau d'affichage RPE :
 - Quand sera installé le panneau d'affichage demandé lors du dernier conseil?"

Réponse : Le maire précise que le panneau sera posé dès que possible.

Les représentants de parents d'élèves tiennent à souligner et remercier l'investissement et les efforts de toute l'équipe (dont la municipalité) et en particulier du directeur pendant toute la période P3 dans un contexte sanitaire très tendu avec de nombreux cas positifs et de nombreuses absences non remplacées.

Le directeur en profite pour remercier toute l'équipe éducative, s'agissant d'une action collective.

Le maire précise que les échanges ont été fréquents avec la direction et l'équipe éducative durant la pandémie sanitaire et tient à les remercier pour tout le travail accompli. Il rappelle toutefois à tous de rester vigilants pour la période actuelle.

Fin de la séance 20h05

Fait à Aix sur Vienne, le 22/03/2022

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Mme MARQUET et M. LAUQUIN
Parents d'élèves, secrétaires de séance